

COMMUNE DE BETSCHDORF

**ARRETE MUNICIPAL RELATIF A LA CIRCULATION
ET LE STATIONNEMENT
N° 2023/43**

Le Maire

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L.2542-2 et suivants

VU le Code de la Route

VU l'organisation de la nuit de la céramique représenté par Monsieur Thierry HOERR adjoint au maire à la commune de BETSCHDORF

VU l'avis favorable de Monsieur le Maire de la commune de BETSCHDORF

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des participants et des organisateurs de cette manifestation à BETSCHDORF

ARRETE

Article 1 : La circulation sera interdite ainsi que le stationnement des véhicules motorisés rue des Potiers à Betschdorf entre l'intersection de la mairie et le giratoire du cimetière.
Une déviation sera mise en place pour les véhicules légers et les poids-lourds.

Article 2 : Les présentes dispositions sont applicables du 01 juillet 2023 à 12h00 au 02 juillet 2023 à 02h00.

Article 3 : La signalisation routière et de balisage du périmètre de sécurité ainsi que les déviations seront mise en place par les Services Techniques de la commune de BETSCHDORF.

Article 4 : Tous les agents habilités à constater les contraventions à la circulation routière seront chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant la Brigade de Gendarmerie de SOULTZ-S-FORETS,
- CEA Wissembourg
- Monsieur le Responsable de la police Municipale de BETSCHDORF
- Monsieur le responsable des services techniques de la commune de BETSCHDORF,

BETSCHDORF, le 06 juin 2023
Le Maire,
Adrien WEISS

